Ville d'Isbergues
Place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-253

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÊ DU MAIRE

portant sur
la fermeture du terrain de football municipal
le samedi 12 juillet de 8 heures à 14 heures
la Roupie

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il s'avère indispensable d'interdire l'utilisation du terrain de football municipal à l'occasion de la visite des travaux d'aménagements du quartier de la Roupie.

ARRÊTE

Article 1er : le terrain de football municipal d'honneur « la Roupie » sur la commune sera interdit, à toutes compétitions et entrainements le samedi 12 juillet de 8 heures à 14 heures.

Article 2 : les responsables d'associations ayant prévu des rencontres sur le terrain aux dates reprises ci-dessus sont invités à les reporter.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Béthune pour exécution.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 16 JUIN 2025

Le Maire,

MAIRIE D'ISBERGUES

David THELLIER

Publié le 19 JUIN 2025